



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de Mont-Arance-Gouze-Lendresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Considérant qu'en raison de la Fête Nationale se déroulant le dimanche 13 juillet 2025 organisé par le Comité des Fêtes de Mont,

### ARRÊTE

**Article 1** - Le Maire interdit du samedi 12 juillet 2025 à 14h00 au lundi 14 juillet 2025 à 18h00 la circulation et le stationnement sur :

- Parking de la Mairie
- Parking de la MFR
- Le City stade
- Parking du groupe scolaire
- La voie menant de la MFR au Groupe Scolaire

**Article 2** - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché à la mairie et sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Mourenx

Fait à Mont le 03 juillet 2025,  
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le  
ID : 064-216403964-20250707-83\_2025-AR

Jacques CLAVÉ